



## Rémunération d'un membre du ca d'une association

Par **saboune\_old**, le **05/10/2007** à **11:39**

Bonjour,

Je suis salariée d'une association pour laquelle je souhaite faire intervenir un membre du conseil d'administration sur des compétences spécifiques (encadrement d'un stage musique). Puis-je le rémunérer ou le défrayer ou est-il tenu d'intervenir uniquement à titre bénévole. Merci de vos reponses.

Saboune